|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | ***CHD Vendée***  ***Etablissement support du GHT Vendée***  ***Les Oudairies***  ***85925 LA ROCHE SUR YON Cedex 9*** |  |

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Procédure Adaptée**

**Maître d’ouvrage :**

**Centre Hospitalier Loire Vendée Océan - site de Challans**

**Mise en conformité de chaufferies et du local groupe électrogène**

**Affaire n° 2023\_TRX\_LVO\_022**

**Code CPV : 45215100-8**

**Règlement de la Consultation**

**ANNEXES**

**ANNEXE 1**

**Dépôt électronique : conditions générales**

1. **Rappel général**

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur juridique. Elle constitue une copie de la signature manuscrite et ne peut pas remplacer la signature électronique.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrépondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

**2- Présentation des dossiers et format des fichiers**

Les formats acceptés sont les suivants: .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt , .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;

- Macros ;

- ActiveX, Applets, scripts, etc.

**ANNEXE 2**

**PRESENTATION DU DUME**

En application de l’article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par la Commission européenne, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique. Le candidat doit indiquer dans le DUME qu’il dispose de l’aptitude et des capacités requises demandées dans le présent règlement de consultation en fournissant toutes les preuves de manière expresse. Le candidat qui souhaite réutiliser le DUME qui a déjà été utilisé dans une consultation antérieure doit fournir une attestation sur l’honneur justifiant que les informations qui y figurent sont toujours valables. Si le candidat présente sa candidature sous la forme d’un DUME, ce dernier devra être rédigé en français.

Un exemplaire du modèle DUME est mis à disposition dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) rubrique « formulaires »

Afin d’accompagner la dématérialisation de la commande publique, La Direction des Affaires juridiques du Ministère de l’Economie, des Finances, de l’Action et des Comptes publics propose un service DUME à l’adresse suivante :

[**https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd**](https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd)

La plateforme [e-Certis](https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/ecertis), développée par la Commission européenne, a pour vocation d’être interconnectée avec le DUME et précise (d’ores et déjà) l’ensemble des documents qui peuvent être demandés lors de toute procédure de passation d’un marché public dans n’importe quel Etat membre de l’Union européenne.

Le **Service DUME** est un service dématérialisé qui permet aux opérateurs économiques de prouver de manière simple et conformément au droit en vigueur qu’ils remplissent les critères de sélection d’une offre et n’entrent pas dans un cas prévu par les interdictions de soumissionner.

Le **Service DUME** permet également aux candidats à ne plus avoir à fournir un document lorsque celui-ci a déjà été transmis à une administration (conformément au programme « Dites-le nous une fois » développé par le SGMAP). Allégeant ainsi la procédure, le DUME est également un document structuré (au format XML), conçu sur la base d’un standard européen de candidature, qui est donc interopérable et peut être réutilisé, au moins partiellement, pour d’autres procédures de passation de marchés publics.

La commission européenne met gratuitement à disposition une plateforme permettant aux candidats de remplir le DUME en ligne à l’adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd?lang=fr>

**Une note explicative : eDUME – FAQ est disponible dans la rubrique « formulaires » de la présente procédure.**

**ANNEXE 3**

**QUALIFICATIONS SOUHAITEES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° Lot** | **Intitulé** | **Qualifications souhaitées** |
| 1 | Désamiantage | Qualibat 1512 |
| 2 | VRD | Carte Professionnelle des Travaux Publiques |
| 3 | Maçonnerie | Qualibat 2111 ou 2141 ou 2142 |
| 4 | Serrurerie Métallerie | Qualibat 4411 |
| 5 | CVC plomberie | Qualibat 5112, 5113, 5213 / habilitation professionnel gaz |
| 6 | Electricité | Certificat Apsad / Qualifelec MGTI et CFMGTI |
| 7 | Flocage | Qualibat 7143 |

Les qualifications peuvent faire l’objet d’équivalence auprès d’organismes de certification. Les candidats peuvent produire également en lieu et place, des certificats de capacité, ou une liste de références en rapport avec les travaux concernés.

**ANNEXE 4**

**Modèle pour la liste des références pertinentes par rapport au projet**



**ANNEXE 5**

**Attestation de visite**

OBJET : Mise en conformité de chaufferies et du local groupe électrogène

**Marché de travaux : Lot N°………**

Je soussigné, Madame ou Monsieur:

……………………………………………..……………………………………………………………………

Représentant du maître d’ouvrage, atteste que Madame / Monsieur …………………………………………………………….…………………………………….………………

Représentant de l’entreprise :

Nom de l’entreprise : …………….………………………………………………….………………

Adresse de l’entreprise………….……………………………………………………………………..

…………………………………………………………………………………………………………………

a visité en date du …………………………….., le site de Challans du CH LVO, lieu de la prestation.

Le représentant du Maître de l’ouvrage Le représentant de l’entreprise

*(Nom, Prénom, Fonction) (Nom, Prénom, Fonction*

**ANNEXE 6 :**

**Cadre de mémoire technique explicatif à fournir obligatoirement à l’appui de l’offre**

Le présent cadre a pour objet de juger la qualité technique de l’offre de l’entreprise et ce par lot considéré.

Les renseignements indiqués dans ce Mémoire Technique Explicatif doivent être seulement et strictement liés à cette opération et au lot considéré objet du présent marché, et ne doivent pas être de simples énumérations de l’organisation des moyens généraux de l’entreprise.

1. – Points à compléter par l’entreprise

Nom de l’entreprise : (1) ………………………………………………………………………………………………………………………

Représentant : (1) ………………………………………………………………………………………………………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| **Point** | **Descriptif** |
| **a** | **Fournitures et matériaux :**  Confirmation sur la provenance des principales fournitures et matériaux en relation avec les demandes du CCTP propre au lot considéré , **accompagnée des fiches techniques correspondantes.**  **Réponses de l’entreprise** |

|  |  |
| --- | --- |
| **b** | **Mode opératoire et organisation de l’exécution des ouvrages**  **Dont les moyens en personnel spécifiques :** indications des moyens en personnel que l’entreprise envisage pour respecter les délais d’exécution propre au lot considéré, en cohérence avec le planning prévisionnel prévu :  . En études internes et commandes matériaux.  . En encadrement chantier.  . En réalisation travaux.  . En sous-traitance éventuelle (en précisant sur quelles tâches).  **Réponses de l’entreprise**  **Dont les moyens et procédés techniques spécifiques :** indications des moyens et procédés techniques spécifiques (matériels, méthodes et procédés de réalisations spécifiques, gestion des approvisionnements, stockage, déchets...) que l’entreprise envisage pour assurer l’exécution des travaux du lot considéré  **Réponses de l’entreprise** |

|  |  |
| --- | --- |
| **c** | **Dispositions mises en œuvre par l’entreprise pour réduire au maximum les nuisances vis-à-vis des services en activité :** sonores, vibrations, dégagement de poussières et/ou pollution du sol et/ou de l’air  **Réponses de l’entreprise** |

**ANNEXE 7 :**

**EXPLICATIONS RELATIVES AU GHT Vendée**

**I - CONTEXTE RELATIF AUX GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE**

En application de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé, un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé est consacré : les groupements hospitaliers de territoire. Chaque établissement public de santé doit s’intégrer dans un groupement hospitalier de territoire (GHT) à partir du 1er juillet 2016 et au plus tard le 1er septembre 2016. Le GHT ne possédant pas la personnalité juridique, la loi dispose qu’un établissement support sera désigné par une convention constitutive du GHT qui assurera pour le compte des établissements parties les quatre fonctions suivantes :

* La stratégie, l’optimisation et la gestion commune d’un système d’information hospitalier convergent (SIH)
* La gestion d’un département de l’information médicale de territoire (DIM)
* Les achats
* La coordination des instituts et des écoles de formation paramédicales du groupement hospitalier de territoire et des plans de formation continue et de développement professionnel continu des personnels des établissements parties.

La mutualisation des achats regroupe notamment la planification et la passation des marchés. Ainsi, le présent projet de procédure concoure à la mise à place progressive d’une fonction « achat » mutualisée et la gestion commune d’un système d’information hospitalier.

**II - FORME JURIDIQUE DE LA MUTUALISATION**

Le CHD Vendée est désigné établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de Vendée.

A ce titre et en application de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 et de son décret d’application du 27 avril 2016, la fonction achat des établissements partie au Groupement Hospitalier de Territoire est déléguée à l’établissement support.

La fonction achat comprenant notamment la planification et la passation des marchés publics, le Centre hospitalier Départemental de Vendée en application des articles L.2113-2, L213-3 du Code de la Commande Publique exerce les opérations de passation de marchés publics mais uniquement au bénéfice des établissements partie au Groupement Hospitalier de Territoire.

**II. 1. Membres du GHT Vendée**

Les établissements publics de santé partie au Groupement Hospitalier de Territoire sont les suivants :

* CHD Vendée
* CH Loire Vendée Océan
* L’hôpital de Noirmoutier
* L’hôpital Dumonté de l’Ile d’Yeu
* CH Côte de Lumière
* CH Fontenay le Comte
* Groupe Public des Collines vendéennes
* CH de santé mentale Georges Mazurelle

**II. 2. Compétences et missions dévolues à l’établissement support et aux établissements parties**

Le CHD Vendée assure la coordination de cette procédure dans le cadre de sa fonction d’établissement support.

A ce titre, il est compétent en phase de passation du marché pour :

* Analyse et consolidation des besoins
* Elaboration de la politique d’achat et des stratégies d’achat
* Passation des marchés publics (publication, modification du Dossier de Consultation des entreprises, négociation avec les candidats, choix de l’offre économiquement la plus avantageuse, notification des courriers de rejet et de pré-attribution, signature du marché, notification du marché)
* Litiges au stade de la passation du marché (marchés subséquents inclus)
* Passation, négociation et signature des modifications de marchés signées après le 1er janvier 2018
* Passation des marchés subséquents

Les autres compétences relèvent des établissements parties.

A ce titre, les établissements partie sont compétents en phase d’exécution pour :

* Emission des bons de commande
* Application des pénalités
* Règlement des litiges au stade de l’exécution des bons de commande et marchés subséquents
* Notification des ordres de service
* Contrôle de l’exécution et vérification du service fait
* Paiement du cocontractant
* Elaboration du décompte
* Gestion des mémoires en réclamation
* Décisions de reconduction/non-reconduction
* Décisions de résiliation
* Révision des prix
* Liquidation et mandatement des factures
* Gestion des déclarations de sous-traitance intervenues en cours d’exécution de marchés